

Résolution présentée par la délégation de la

Grenade

Thème Développement durable

Concerne la taxation de certains additifs alimentaires

L'Assemblée Générale,

Constatant la présence d'une plus en plus grande quantité d'additifs alimentaires sur le marché, ainsi qu'une augmentation conséquente du nombre de nouveaux additifs,

Soulignant le fait que ces additifs alimentaires ont des conséquences néfastes sur la santé,

Remarquant que les conséquences à long terme et à très long terme sur le corps humain ne sont pas encore réellement connues,

Choquée que les analyses menées sur le sujet ne soient pas entendues mais tuées par le lobby des grands groupes de l'industrie agroalimentaire qui de ce fait en continuent la production et vendent ces produits sans aucune contrainte,

Outrée que les producteurs de produits exempts d'additifs alimentaires soient concurrencés aussi déloyalement,

S'inspirant d'une taxation déjà existante, la taxe soda, une taxe visant les boissons sucrées dans le but de favoriser la consommation de boissons non sucrées,

Décide de la mise en place d'une taxe sur les additifs alimentaires à hauteur d'un certain pourcentage du produit. Ce même pourcentage variant selon la teneur en additifs de celui-ci ;

- de soutenir, grâce à cette taxe, les producteurs qui n'utilisent pas d'additifs alimentaires en leur reversant une partie et en leur offrant enfin une concurrence loyale face aux géants de l'agroalimentaire.

Le texte français fait foi